

Amendement de masse

# GRANUPAILLE

## PELLETS DE PAILLE DE BLÉ



Réf. 056000 – BIG-BAG de 600 kg

Réf. 056001 – Vrac – Camion de 13 tonnes  
ou semi de 27 tonnes

- **Composition** : Pellets de paille de blé 100% - Origine Marne  
Sans colle ni additif – Biodégradable
- **Densité** : 500 à 600 kg/m<sup>3</sup>
- **Objectif** : Paillage sous le rang pour la gestion de la flore
- **Mise en place** : Epandage en localisé sous le rang sur sol propre  
Semoir type Sepeba, Agrovis, Vicon en localisé
- **Dose** : 16 à 20 tonnes/ha localisé sur 30 cm
- **Principe**

Les granulés, une fois positionnés en localisé sous le rang, de préférence de février à avril, vont sous l'effet de l'humidité du sol et des pluies, reprendre 4 à 5 fois leur volume.

Une « croûte » va se former et empêcher les mauvaises herbes de lever. Les pluies sont filtrées au travers du paillage. Granupaille va permettre de retenir l'humidité du sol lors des étés caniculaires et également enrichir le sol en humus lors de sa minéralisation.

Un apport régulier tous les ans pour entretenir le couvert en ré-apportant entre 5 et 8 tonnes par hectare localisé sur 30 cm.